Flash d'information proposé par le Syndicat des Techniciens de Paris - UCP

INFO TS

Spécial CAP

Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens Supérieurs

Avril 2009 – 25ème année

Au sommaire

C.A.P. D'AVANCEMENTS : Résultats

POINTS DEVELOPPES EN CAP : Postes de chefs de subdivision, problème de recrutement et incompréhension sur les choix de la DU.

U.C.P. – S.T.P

2bis, square Georges Lesage
75012 Paris
Email : stp.ucp@paris.fr

http://stechparis.free.fr/

Permanence syndicale :
Laurence VIDALENC
Tél : 01 43 47 84 83 - Fax 78485

Conseil d'administration :
Pascal CALAMIER
Alain BORDE
Jean Lou PAYMAL
Laurence CADET
Thierry VACHER

Alain GORGET
Frédéric MICOUD

Alain BERGER
Malika BOUCHEKIF
Patrice CARBUCCIA
Benoit DUMONT
Yveline GOLYZNIAK
Christophe HINDERCHIETTE
Daniel JOURDAN
Laurent SUQUET
Aldo ZACCARO

CAP D'AVANCEMENT DU 9 AVRIL 2009:

Traditionnellement organisée avant les vacances d'été, la CAP d'avancement a été avancée cette année en avril. Une demande de révision de note, la nomination sur un emploi de chef de subdivision, et des accueils en détachement étaient également à l'ordre du jour de cette séance. Ces deux derniers points qui ont fait objet d'une intervention sont développés en page 2.

Résultats CAP d'avancement 2009 des Techniciens Supérieurs :
Jérôme BLANCHET (DU), Alain BORDE (DEVE), Christophe CONNEAU (DSTI), Thierry FLAVIUS (DPA), Dominique GRELET et Evelyne PERNET (DPE), Philippe PETITHOMME (DVD), Martine ROUSSET (DAC) et Dominique SEGALA (DVD) sont promus au grade de **Technicien Supérieur Principal**.

Radanisoa ANDRIATIANA (DPA), Philippe BERTRAND (DPA), Gilles CANOT (DVD), Abdelkader CHERIFI (DASCO), François COUREAU (DALIAT), Brigitte COURTIADE (DVD), Philippe GOISLARD (DEVE), Marc HUTINET (DPE-BR), Luc LACHAUME (SAGEP), Eric MAILLEBUAU (DVD), Philippe MASSON (DPE), Bernard MICHEL (DU), Christian MITOUT (DU) et Christophe ROSSI (DJS) sont promus au grade **Technicien Supérieur en Chef**.

A toutes et à tous le STP adresse ses sincères félicitations

Vos élus UCP-STP à la CAP des Techniciens Supérieurs

Techniciens Supérieurs en Chef

Alain GORGET

Daniel JOURDAN

Techniciens Supérieurs Principaux

Patrice CARBUCCIA

Pascal CALAMIER

Laurence CADET

Techniciens Supérieurs

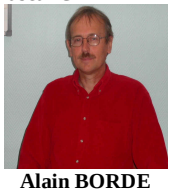
Alain BORDE

Thierry VACHER

POINTS DEVELOPPES PAR LES ELUS UCP-STP EN CAP :

A l'occasion de la présentation du dossier relatif à l'accueil en détachement de 13 techniciens de France Télécom, nous avons tenu à saluer l'implication de la DRH qui a, par le biais de ce dispositif temporaire, permis de pourvoir plusieurs vacances de postes qui, à terme, risquaient d'être supprimés budgétairement. Nous avons également attiré l'attention de notre administration sur les **problèmes de recrutement de Techniciens Supérieurs** qui traduisent une désaffection des jeunes diplômés pour la Ville de Paris. Cette tendance se confirme au concours: 118 candidats se sont présentés en 2009 pour 26 et 9 postes proposés respectivement en externe et en interne. Aucun interne ! et seulement 11 candidats pour l'externe sont admissibles à l'oral. Ce sont ainsi plus de deux tiers d'emplois de techniciens supérieurs qui ne seront pas pourvus au titre de 2009 et autant qui nous manqueront en 2010 à la sortie des écoles de formation. A ce constat, notre administration a simplement précisé qu'une commission sera prochainement mise en place afin d'évaluer le contenu des épreuves du concours. Selon nous, un simple toilettage du contenu du concours, en intégrant, notamment, des épreuves plus en phase avec nos métiers, n'améliorera pas, à lui seul, la perte d'attractivité de la ville de Paris. Les causes profondes de désaffections des jeunes pour notre administration sont le poids du foncier parisien mais également les perspectives de carrières qu'elle offre.

A cet effet, nous proposons depuis plusieurs années d'ouvrir plus largement **des postes éligibles à l'emploi de chef de subdivision**. Un potentiel suffisant existe avec la publication d'une liste d'emplois parue au bulletin municipal officiel, et pourtant les directions n'utilisent pas cette possibilité alors que des demandes affluent des services. Nous avons relevé cette contradiction et proposer de rencontrer les directions afin d'étudier avec elles les possibilités de nominations sur ces emplois.

Pour ce qui concerne les promotions, nous avions pu, à l'occasion de la Pré-CAP, en présence des directions, obtenir des justifications sur leurs propositions ou,à défaut, connaître la nature des blocages. Cette année encore, la Direction de l'Urbanisme cultive le goût de la différence par rapport à ses consoeurs. En 2007, elle justifiait la hiérarchisation de ses choix par « l'interpénétration entre services » (Comprenne qui pourra !). En 2008, cette direction inflexible sur leurs propositions, soutenait mordicus que la promotion d'un agent, quinze jours avant son départ en retraite, lui bénéficiait pour sa pension. Les dispositions prévues par la caisse de retraite indiquaient pourtant le contraire. Cette année, cette direction récidive en changeant en profondeur l'ordre du classement de propositions de 2008. Les critères retenus cette année sont l'age de l'agent, l'ancienneté à la ville, le mérite et l'expertise. L'ancienneté dans le grade n'est visiblement pas un critère déterminant aux yeux de cette direction. Ceci lui permet de rétrograder un TS, retenu dans la liste de la direction en 2008, alors qu'il devrait être en position d'être nommé.
Sans être convaincu par ses explications, nous avons néanmoins obtenu que le rang d'avancement actuel de ce TS soit conservé en 2010.

STP UCP
SYNDICAT DES TECHNICIENS DE PARIS

Bulletin d'adhésion *ou de* **renouvellement d'adhésion**

La **cotisation** est de **22 euros** pour **2009**

Le chèque à l'ordre du **S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris**, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au

Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris

Nom :.....	**Direction** : .....
Prénom :.....	**Nom du service** :.....
Date de naissance :	**Adresse service**:.....
Grade :	.....
N° SOI	**Code postal** : ..... **Ville** : .....
Téléphone :	E-mail :.....
Portable :.....	Télécopie : .....

(1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.**
(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.** Paris, le Signature
(3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.** ( ) - Rayer la mention inutile

Un justificatif vous sera adressé en retour, en fin d'année pour obtenir une **déduction fiscale de 66%**